

PROJET DE RÉNOVATION
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU MUSÉE RAYMOND LAFAGE
APPROCHE MUSÉOGRAPHIQUE
LISLE-SUR-TARN – JANVIER 2019





1.OBJECTIFS DE CETTE RENOVATION

Le musée a besoin de se mettre en conformité avec de nombreuses obligations réglementaires et des contraintes inhérentes au statut d'un Musée de France.

- les normes MH, ERP et PMR pour le bâtiment
- les normes de conservation préventive pour les collections
- les conditions de gestion du musée selon de nouvelles méthodes (management, service des publics, statut des personnels) ou des méthodes actualisées (inventaire numérique, fonctions culturelles et sociales...), les nouvelles missions du musée

2. « MUSÉE DE FRANCE » : LA LOI DU 4 JANVIER 2002

- Le Musée Raymond Lafage est labellisé « Musée de France », agréé par l'Etat : à ce titre, **il obéit aux contraintes de la loi de 2002 sur les musées**
- Rappel des principes de la loi : (grande lignes)
 - collections inaliénables et imprescriptibles
 - tenue d'un inventaire et PSC (projet scientifique et culturel)
 - Personnel scientifique
 - service des publics et service éducatif
 - contrôle DRAC (conseillère aux musées) et Ministère de la culture (architecte conseil, gestion des collections)

3.UN MUSÉE INTÉGRÉ À UN PÔLE CULTUREL, TOURISTIQUE ET SOCIAL

Actuellement, de nombreux musées évoluent pour se rapprocher des besoins de leurs usagers et en premier lieu, les habitants ; à ce titre, les combinaisons d'usages patrimoniaux, culturels, sociaux, éducatifs et touristiques répondent en tous points aux nouvelles tendances qui visent à rompre les « tours d'ivoire » dans lesquels de nombreux « vieux » musées s'étaient enfermés.

C'est notamment pour répondre à ces évolutions, que de nombreux musées actualisent leur PSC (des exemples).

4. LE PROJET DE RÉNOVATION DU MUSÉE : UN PROJET EN DEUX VOLETS

Chaque chantier de rénovation d'un musée comporte généralement deux volets :

- un volet architectural et scénographique
- un volet muséographique portant sur les collections

Généralement, ces rénovations se font sur une durée de 5 à 10 ans selon les surfaces et les collections : au vu des surfaces, volumes et collections, mais également la mobilisation de moyens humains, techniques et financiers, envisager 3 à 4 ans pour ce cas.

5.1. LE TRAITEMENT DES COLLECTIONS

PROJET ET PROGRAMME

- Élaboration du PSC qui doit être validé par le Ministère de la culture pour maintenir le label Musée de France (en cours)
- Finalisation du recollement obligatoire et mise à jour de l'inventaire : à jour
- Élaboration du programme muséographique général et élaboration d'un premier document de ressources pour les textes et cartels : fait (prestation extérieure)

5.2 LE TRAITEMENT DES COLLECTIONS

PUIS :

- Élaboration du programme muséographique détaillé : entamé, va se poursuivre ; cette programmation muséographique détaillée servira de CCTP pour la consultation d'une entreprise de scénographie
- Conception de la scénographie en même temps que la finalisation de la programmation muséographique détaillée (principe général, peut varier)

5.3. A. CHANTIER DES COLLECTIONS : scénographie et/ou mise en réserves

C'est l'étape qui vise à mener toutes les opérations sur les collections exposées ou non ; il s'agit d'établir, sur la base des choix de la programmation muséographique détaillée, la liste des objets qui vont être exposés et ceux qui vont aller en réserves. Les œuvres, après constats d'état, seront soit restaurées, simplement nettoyées, préparées à l'exposition ou mises en réserves.

- Des hypothèses de traitement des objets en réserves ont été étudiées en cours de programmation ; les textes sont rédigés à ce stade (option)
- Puis l'équipe de scénographie rédige les DCE en vue de consulter les entreprises (vitrines, éclairage, graphisme, mobilier, multimédia, traduction...).
- Mise en adéquation avec l'architecture.

5.3. B. CHANTIER DES COLLECTIONS : scénographie et/ou mise en réserves

Toutes ces étapes doivent être suivies et validées par la DRAC ; elles peuvent faire l'objet de financements de la part de la DRAC, du Conseil Régional, bénéficiant de mécénat en fonction des collections et du montage du projet

L'ensemble des contenus doit être validé par un conseil scientifique et validé par le conseil municipal, au moins par l'élu en charge du patrimoine et du musée.

Le parcours de visite est proposé en suivant, il ne tient pas compte des espaces à ce stade (fonction et choix en étape de conception scénographique). Des orientations ont toutefois été envisagées.

6.1 CONTENUS DU MUSÉE, SYNOPSIS DE VISITE

AVANT-PROPOS INTRODUCTIF

SEQUENCE 0.

L'offre du pôle culturel : musée, médiathèque, bureau d'information touristique, salle des fêtes

« **L'esprit du musée** » : il s'agit de 3 lignes conductrices qui conduisent la visite

- ❖ **-Renouer le lien entre le musée et les habitants et favoriser une appropriation d'un patrimoine comme lieu d'ancrage culturel partagé** (*c'est ce qui est dénommé aujourd'hui la fonction inclusive du musée, préconisée par l'ICOM, le Conseil International des Musées*)
- ❖ **-Rappeler l'ouverture au monde que les arts permettent** : Raymond Lafage et les arts graphiques patrimoniaux (avec tous les lieux partenaires)
- ❖ **-Maintenir les liens avec la création actuelle** : les arts graphiques des 20^{ème} et 21^{ème} siècle.

6.2 CONTENUS DU MUSÉE, SYNOPSIS DE VISITE

SEQUENCE 1. LES FONDATEURS, LEURS MOTIVATIONS, L'OFFRE DU MUSEE : « **YLA** » = nom donné après la fondation de la bastide, première bastide du sud-ouest, espace d'évocation conçu comme un « centre d'interprétation »

- ❖ Présenter les contenus du musée : « un avant-goût »
- ❖ Présenter les personnages
- ❖ Présenter le territoire d'ancrage
- ❖ Des mots-clés : pountet, arts graphiques, ports, bastide,
- ❖ Des renvois vers les sites (offre existante à actualiser)

6.3 CONTENUS DU MUSÉE, SYNOPSIS DE VISITE

SEQUENCE 2.

LES COLLECTIONS ORIGINELLES, L'ESPRIT D'UN CABINET DE CURIOSITES

1. Les collections au 1^{er} février 1890

- ❖ Les collections archéologiques, la préhistoire
- ❖ Evocation du premier musée
- ❖ Evocation de la bastide
- ❖ Les collections originelles : arts

2. Les productions artistiques d'une société

- ❖ La vie socio-économique
- ❖ Evocation d'un intérieur du 19^{ème} : peintures (nombreuses), sculpture, mobilier, et verre de Grésigne qui sera mis en exergue

6.4 CONTENUS DU MUSÉE, SYNOPSIS DE VISITE

SEQUENCE 3.

LES ARTS GRAPHIQUES PRESTIGIEUX INCARNES PAR RAYMOND LAFAGE UN ENFANT DU PAYS : UN ARTISTE INTRANSIGEANT

(Voir le très beau texte de Edmond Cabié)

La caricature assure la jonction entre les 2 séquences : entre Lafage et Daumier

SEQUENCE 4.

Patrimoine et création, la vie culturelle du musée : LES ARTS GRAPHIQUES CONTEMPORAINS

Cette trame programmatique est en cours de validation et d'élaboration de façon détaillée (choix des œuvres)

7. LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT

En cours d'élaboration, il sera validé étape par étape

- La question des ateliers et des expositions temporaires : les missions de service public comme le service éducatif, les animations, les ateliers pour adultes
- L'organisation des réserves et la régie des œuvres à structurer
- Une nouvelle scénographie s'insérant dans la nouvelle architecture
- De nouvelles fonctions affirmées et conformes aux attentes et besoins de l'établissement : accueil et information en matière de tourisme culturel, boutique et produits dérivés, recherche de nouveaux publics (surtout groupes payants), vie culturelle, recherche de mécénat....
- Validation du nouveau PSC pour 5 ans : rappel des missions d'un PSC

